

~~M. Lang~~ a/a.  
V. m. 4

C H I N E

S. B. 73. Char. A. Ouly

Si l'on considère l'état actuel de nos relations avec la Chine, l'on se doit de reconnaître que la plupart des problèmes qui se posaient en 1950, au moment de la reconnaissance du gouvernement de Mao Tse Tung, ont été réglés.

1) La grande majorité de nos compatriotes qui désiraient rentrer au pays ont pu quitter la Chine. En 1951-1952, la situation des missionnaires suisses, en particulier, avait causé de sérieuses préoccupations aux autorités fédérales. Les interventions de notre légation à Pékin en vue de l'obtention des visas de sortie pour les intéressés ont été, dans l'ensemble, accueillies avec beaucoup de compréhension par le gouvernement chinois. Les autorités fédérales ont apprécié l'obligeance et l'efficacité avec laquelle le Ministère chinois des Affaires étrangères s'est employé dans ce domaine, pour donner une suite favorable aux demandes du Département politique. (Il n'y a plus actuellement de missionnaires protestants en Chine. Deux prêtres catholiques suisses résident encore dans ce pays : les RR.PP. Brun et Manhard à Pékin).

Plusieurs gouvernements étrangers ont recouru aux bons offices de la Suisse en faveur d'un certain nombre de leurs ressortissants résidant en Chine. Grâce à la compréhension du gouvernement chinois il a été permis d'apporter une solution à plusieurs des cas soumis au Wai Chiao Pu par notre Ministre à Pékin. Le gouvernement suisse serait heureux si la situation de quelques missionnaires étrangers actuellement en Chine, et dont il a été appelé à s'occuper - Mgr Martina entre autres - pouvait être examinée favorablement.

2) Les autorités centrales chinoises ont accepté que les marques de fabrique suisses soient temporairement protégées jusqu'à la conclusion d'un accord formel établissant la réciprocité. Les négociations entamées, à ce sujet, en 1951 avec le Bureau des Entreprises privées à Pékin, puis avec le Wai Chiao Pu, ont été poursuivies dans un esprit amical. Nous espérons qu'un accord en la matière pourra bientôt être conduit.

3) L'activité des entreprises suisses établies à Shanghai notamment ayant diminué dans de fortes proportions, la plupart de ces maisons se sont vues contraintes de liquider leur exploitation afin de ne pas encourir des pertes considérables. Le Ministère des Affaires étrangères s'est entremis avec efficacité en vue de l'octroi des autorisations nécessaires à la fermeture de la plupart de ces entreprises.



- 2 -

Grâce à la compréhension avec laquelle le Wai Chiao Pu a reçu les démarches de M. Rezzonico, des résultats satisfaisants ont été obtenus dans l'ensemble. Quelques cas sont toutefois encore en suspens. Le Département attacherait le plus grand prix à ce que leur règlement puisse intervenir très prochainement. Il s'agit notamment de la CIBA (Ltd.) et de la Maison Volkart, à Shanghai, deux firmes suisses de réputation mondiale qui, en dépit de l'autorisation de liquidation reçue des autorités chinoises, n'ont pas encore pu procéder à la fermeture de leur entreprise. Récemment encore, le Département est intervenu à ce sujet auprès de la Légation de Chine à Berne.

\* \* \*

A part cette dernière question, quelques problèmes - peu nombreux mais importants - continuent de préoccuper le Département politique.

1) Deux citoyens suisses sont encore retenus en Chine contre leur gré (M. Gut et Mme Ermolenko à Shanghai).

2) Des cas d'expropriation de terrains (Joerg à Tientsin; Britt à Shanghai; Laidrich à Shanghai) et d'enregistrement de propriété immobilière (Hoffmeister à Canton) n'ont pas encore pu être liquidés. Les autorités fédérales ont attiré à diverses reprises l'attention du gouvernement chinois sur ces divers cas. Il attacherait le plus grand prix à ce qu'une indemnité équitable soit versée aux ressortissants suisses lésés, conformément aux principes du droit des gens. En ce qui concerne l'enregistrement de biens immobiliers, le gouvernement suisse apprécierait vivement si M. Chou En-Lai voulait bien intervenir afin que les autorités locales de Canton reconnaissent enfin le droit de propriété de M. Hoffmeister sur son immeuble.

Berne, le 10 juin 1954.

*G. W. H.*

P.S.: Nous n'abordons pas, ici, le problème de nos relations commerciales avec la Chine. Les avis sur la question sont d'ailleurs très partagés en Suisse.

Effectif de la colonie suisse  
en Chine :

31.12.1950

232

1.1.1954

49

ak  
/